

Fonds de solidarité national du football - Covid-19
Opération de dotation
des clubs de moins de 100 licenciés »



À destination des Ligues et des Districts

Juillet 2020

Préambule



Le Comité Exécutif de la FFF a acté, lors de sa séance du jeudi 4 juin 2020, la mise en place d'un fonds de solidarité exceptionnel pour soutenir la reprise d'activité de ses clubs et faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19 lors du démarrage de la saison 2020-2021.

Parmi les aides annoncées, l'opération de dotation des clubs de moins de 100 licenciés qui consiste à doter les clubs éligibles de ballons et de chasubles Nike.



Objectif



Ce document a pour but de vous apporter toutes les précisions nécessaires à la bonne compréhension du fonctionnement de cette opération exceptionnelle, qui devra impérativement être uniforme sur tous les territoires dans un souci de cohérence et de lisibilité auprès des clubs bénéficiaires.



Clubs éligibles



Tous les clubs affiliés et actifs à la FFF en 2019-2020 et 2020-2021, hors groupements de jeunes et centres de gestion comptabilisant moins de 100 licenciés.

Tout nouveau club démarrant une activité lors de la saison 2020-2021 ne sera pas concerné par cette opération.

Soit plus de 6 100 clubs



Nature de la dotation

CLUBS TRADITIONNELS
AVEC JEUNES (U6-U13)



20 ballons taille 4



8 chasubles



CLUBS TRADITIONNELS
SANS JEUNES (U6-U13)



10 ballons taille 5



1 ballon Magia

10 chasubles



CLUBS FUTSAL



10 ballons Futsal



8 chasubles



CLUBS LOISIR



10 ballons taille 5



8 chasubles



Mode opératoire



Une estimation du nombre de clubs par cible (au regard de la saison 2019-2020) a été réalisée par territoire, afin d'évaluer les quantités de produits à livrer.

Ce sont plus de 80 000 ballons et 55 000 chasubles qui vont être dotés aux clubs.

Fin août dans les Districts de Métropole, et fin septembre dans les Ligues d'Outre-mer, seront expédiés les produits correspondants, charge à eux d'assurer la distribution des dotations aux clubs éligibles de leur territoire.

Liberté sera donnée aux instances de proximité quant aux modalités de distribution.



Pilotage FFF



Pour tout complément d'informations, merci de contacter :

Réginald BECQUE

Responsable administratif à la Direction de la Ligue du Football Amateur

Tél : 01.44.31.75.27 – 06.68.21.51.85

Mail : rbecque@fff.fr





Juin 2020